



Compte-rendu des réunions du groupe de consultation du Cnis sur la labellisation des statistiques de demandeurs d'emploi des 4 et 11 mars 2015

FREYSSINET Jacques	Président du groupe de consultation
SUJOBERT Bernard	CGT
BESSONE Anne-Juliette	Insee
RENAUD Thomas	Cnis
DHONT-PELTRAULT Estelle	DG Trésor
GUIRCHOUN Élodie	DGEFP
CHARPAIL Christine	DGEFP
LE STIR Anne-Gaëlle	DGEFP
BESNARD Jean-Louis	Unsa
TAVAN Chloé	Dares
PAQUIER Félix	Dares
BISCOURP Pierre	Dares
BEAUVOIR Rémi	Dares
ROUMIER Benoît	Dares
VESSEREAU Chantal	Pôle emploi
NOUVEAU Cyril	Pôle emploi
TIAMIYOU Idriss	Pôle emploi
JAUNEAU Yves	Pôle emploi
LEPEYTRE Jérôme	AJIS AEF
VESSILLIER Delphine	FFB pour Medef
BLOUARD Jean-Paul	Unédic

Le compte-rendu de la 1ère réunion a été validé en début de la séance du 4 mars 2015.

Lors des réunions des 4 et 11 mars, les participants ont étudié les analyses et propositions de la Dares et de Pôle emploi concernant d'une part la mise en œuvre des recommandations 1 à 5 de l'ASP et d'autre part les autres évolutions de la publication mensuelle.

Le président insiste sur les 3 dimensions du groupe de consultation :

1. Les propositions de la Dares-Pôle emploi pour répondre aux recommandations de l'ASP et, plus largement, pour faire évoluer la publication ;
2. Les réactions du groupe de consultation à ces propositions ;
3. Les propositions du groupe de consultation pour améliorer la publication.

Les conclusions du groupe de consultation seront présentées lors de la commission du Cnis « Emploi, Qualification et Revenu du travail » du 25 mars 2015. La présentation s'effectuera en deux temps :

- Un exposé par la Dares et Pôle emploi de leurs propositions de mise en œuvre des recommandations de l'ASP et des autres évolutions de la publication ;
- Un exposé de M. Freyssinet sur les réactions du groupe de consultation à ces propositions et sur les autres évolutions envisagées par le groupe de consultation.

Recommandation n°1 : « Publier sur une base annuelle des séries révisées en droits constatés (séries « avec recul ») issues du fichier historique statistique des demandeurs d'emploi »

Proposition de la Dares et de Pôle emploi : Les travaux d'expertise réalisés par la Dares et Pôle emploi tendent à montrer qu'un recul de 6 mois est optimal pour établir les statistiques « à droits constatés » à partir du FHS. La Dares et Pôle emploi proposent donc de publier chaque année en septembre de l'année N, dans un document complémentaire distinct, les statistiques relatives à l'année N-1 (ce délai permettant de publier les séries avec six mois de recul). Seraient publiées des séries trimestrielles sur le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, ABC, D, E, ainsi que le nombre d'entrées et de sorties des catégories ABC,, jusqu'en décembre N-1. Les séries par motif des entrées et des sorties ne seront pas publiées dans ce document.

Cette proposition a reçu un bon accueil du groupe de consultation.

Le groupe de consultation valide notamment le recul de 6 mois, même si M. Freyssinet pointe que pour certaines séries, le gain par rapport à 3 mois est plus faible.

Pour l'Association des Journalistes de l'Information Sociale (AJIS), la rentrée scolaire est un bon moment pour tirer un bilan de l'année passée. À cette occasion, il serait utile de prévoir une conférence de presse pour mettre en valeur les résultats. L'AJIS insiste également sur le fait que le document devra faire preuve de pédagogie en expliquant et illustrant les sources d'écart. Le mois de septembre est aussi celui où l'Insee publie son bilan annuel à partir de l'enquête Emploi

L'Unédic se demande par ailleurs si une seule publication annuelle est suffisante alors que le FHS est produit chaque trimestre. Elle fait observer que cette option de publication annuelle conduit en effet à une attente de 18 mois pour connaître les résultats consolidés du 1^{er} trimestre de l'année précédant la publication. Pôle emploi précise que l'objectif de cette publication n'est pas de substituer une nouvelle série à la série publiée, mais d'apporter des éléments d'appréciation sur l'écart entre les séries STMT sans recul et les séries « à droits constatés ». Un rythme annuel (mentionné dans la recommandation de l'ASP) convient pour cela.

À la suite des exposés sur les motifs d'écart entre série sans recul et série consolidée (informations connues avec retard, retraitements statistiques des demandes d'emploi), l'Unédic souhaiterait avoir un éclairage sur l'impact des inscriptions rétroactives sur ces écarts. Pôle emploi répond qu'elles sont bien prises en compte, à leur date d'effet, dans le FHS.

La DGEFP souhaiterait aussi que la publication soit déclinée en format numérique, comme le fait l'Insee. Les utilisateurs trouveraient plus facilement les chiffres dont ils ont besoin. La Dares indique ne pas être administrateur de son site internet, ce qui rend difficile l'évolution du format de la publication, et que la publication en format pdf comporte, déjà aujourd'hui, des liens actifs vers d'autres documents.

Interrogés par l'Unsa sur la réduction des écarts entre les séries consolidées et les séries sans recul observée sur les quatre points de l'échantillon, Pôle emploi et la Dares estiment qu'il ne s'agit que d'un simple hasard sur ce sous-échantillon de petite taille et qu'il n'y a aucune raison a priori pour expliquer l'apparente réduction de ces écarts.

Recommandation n°2 : « Publier, au cas par cas, les séries rétropolées tenant compte des incidents et des changements de procédure »

Proposition de la Dares et de Pôle emploi : Pôle emploi et la Dares rappellent que les changements de concept donnent toujours lieu à rétopolation. Les incidents et changements de procédure ayant un impact significatif feront l'objet d'une mesure d'impact et d'une série « contrefactuelle » qui seront présentées dans un document à part. Actuellement, 3 événements auraient vocation à figurer dans ce document : l'incident sur les entrées de 2011-2012, la réforme des radiations, le bug SFR. Ce document serait appelé *via* un lien dans l'encadré méthodologique de la publication mensuelle.

La DGEFP demande sur combien de temps portera la série contrefactuelle. Pour Pôle emploi, la plage temporelle de la série contrefactuelle dépendra :

- de la persistance de l'effet du choc initial au cours du temps. Généralement, l'effet d'un choc s'atténue rapidement après quelques mois.
- de la possibilité de calculer la série. En effet, plus l'on s'éloigne de la date du choc, plus il devient difficile de calculer une série « contrefactuelle » robuste.

La DGEFP s'interroge sur les critères amenant des événements à être retenus pour faire partie de cette publication. Pôle emploi répond qu'il relève de la responsabilité des producteurs de déterminer les événements ayant un impact significatif. M. Freyssinet appuie cette analyse et renvoie au professionnalisme des producteurs.

Parmi les changements de procédure qui pourraient donner lieu à une estimation d'impact, la DGEFP mentionne la dématérialisation de la procédure d'inscription des demandeurs d'emploi. Cela demandera à être regardé, en temps utiles.

La proposition de la Dares et de Pôle emploi a reçu un bon accueil du groupe de consultation.

Recommandation n°3 : « Ajouter à la publication mensuelle des DEFM un commentaire privilégiant la tendance des derniers mois »

Proposition de la Dares et de Pôle emploi : La Dares et Pôle emploi ont étudié trois indicateurs de tendance pour les séries d'effectifs et de flux :

Indicateur n°1	Indicateur n°2	Indicateur n°3
Évolution en % entre la moyenne des mois M, M-1, M-2 et la moyenne des mois M-1, M-2, M-3	Évolution en % entre la moyenne des mois M, M-1, M-2 et la moyenne des mois M-3, M-4, M-5	Évolution en % entre les mois M-3 et le mois M

Ces indicateurs sont étudiés au regard de quatre critères :

1. La dernière valeur de l'indicateur doit pouvoir être calculée chaque mois
2. L'indicateur doit être facile à expliquer / interpréter
3. Il doit présenter une orientation persistante (indicateur « lisse »)
4. Les retournements doivent pouvoir être rapidement détectés.

Pour juger des critères 3 et 4, la référence est la tendance « X12 » (qui ne satisfait pas les deux premiers critères).

Les analyses menées conduisent la Dares et Pôle emploi à privilégier l'indicateur n°1 ou n°3 pour les séries d'effectifs de demandeurs d'emploi. En effet, ces indicateurs (qui donnent des résultats semblables) se rapprochent le plus de la tendance sous-jacente de la série (estimée par la procédure X12 du logiciel SAS) et sont en particulier assez réactifs à un retournement de tendance, critère très important pour une publication conjoncturelle. Cet indicateur serait ajouté dans le texte et dans le tableau de la page 1.

Pour les flux, les séries étant beaucoup plus volatiles, la Dares et Pôle emploi privilégient l'indicateur n°2 et proposent de remplacer les évolutions mensuelles par celles de l'indicateur n°2.

Les participants valident la démarche adoptée par la Dares et Pôle emploi.

Les participants proposent de ne pas retenir, pour les effectifs, l'indicateur n°1, trop difficile à comprendre pour le grand public.

Pour les flux, ils pensent que les graphiques publiés doivent être cohérents avec l'indicateur présenté dans les tableaux (moyenne sur 3 mois par exemple).

De nombreux participants indiquent que l'utilisation de deux indicateurs de lissage différents pour les effectifs et les flux ajoutera une source de complexité à la lecture. La Dares et Pôle emploi indiquent que les publications régionales comportent aujourd'hui des évolutions mensuelles pour les effectifs et des évolutions des données trimestrielles sur 3 mois glissants pour les flux et que cela ne semble pas poser de difficultés.

L'indicateur n°3 n'étant calculé qu'avec les données de 2 mois (M et M-3), on peut s'interroger sur sa robustesse. Les participants conviennent toutefois que les travaux menés démontrent que cet indicateur est beaucoup plus lisse que l'évolution mensuelle et que l'indicateur à retenir doit être le plus proche possible de la tendance sous-jacente (estimée par X12). À ce titre, l'indicateur n°3 est meilleur que l'indicateur n°2 pour les séries d'effectifs.

L'Insee insiste sur le fait que l'indicateur 2 induit un retard trop important pour détecter les points de retournement.

À la suite des remarques des participants lors de la réunion du 4 mars, la Dares et Pôle emploi ont cependant conduit des analyses complémentaires avant la réunion du 11 mars, afin d'envisager la possibilité d'utiliser un même indicateur pour les séries d'effectifs et de flux. Ces travaux complémentaires ont conduit la Dares et Pôle emploi à maintenir leur proposition initiale, avec un avis favorable du groupe de consultation.

L'Unédic mentionne les difficultés de lecture que pourraient poser des évolutions de signes opposés entre l'indicateur de tendance et l'indicateur mensuel. De même, si les indicateurs de tendance sont différents entre flux et effectifs, l'équation comptable entre la variation des effectifs et le solde entrée-sortie ne serait plus vérifiée. La Dares indique que les éléments permettant d'apprécier l'équation comptable continueront à figurer dans la publication.

Enfin, la suggestion de M. Marchand de présenter dans la publication les données des DEFM, du chômage au sens du BIT et des MMO ne semble pas être du ressort de cette publication. Une publication trimestrielle *Dares Analyses* et une publication annuelle conjointe Dares-Insee sont déjà dédiées à ce sujet.

Recommandations n°4 et 5 : « Attirer l'attention des lecteurs sur la faible signification de la variation d'un mois sur l'autre en dessous d'un certain seuil »
« Publier régulièrement des séries d'indicateurs visant à évaluer la variabilité statistique des DEFM en stocks et en flux »

Proposition de la Dares et de Pôle emploi : déterminer un seuil (90% ou 95%) permettant d'apprécier l'évolution probable de la tendance sous-jacente. Dans l'encadré méthodologique seraient présentées certaines statistiques descriptives calculées sur la composante irrégulière des séries.

Il est précisé que, à la différence du calcul d'un intervalle de confiance pour une statistique estimée à partir d'une enquête sur échantillon, on dispose ici de données exhaustives. Les évolutions mensuelles peuvent différer de la tendance pour des raisons purement statistiques (estimation des cvs-cjo), mais également pour des raisons réelles liées aux comportements d'inscription et aux règles de gestion de la liste, ou encore à des chocs réels sur le marché du travail. L'exercice ne vise donc pas à apprécier une « imprécision » de la statistique publiée, mais à estimer sa variabilité au mois le mois par rapport à une tendance sous-jacente.

Ces propositions sont les plus importantes pour réduire les commentaires « sauvages » d'un mois sur l'autre. Pour l'AJIS, la phrase « il y a 95% de chance que l'évolution soit significative » est compréhensible par les journalistes.

Les participants proposent de publier une alerte lorsqu'une évolution n'est pas significative. Pour Pôle emploi, on risque alors de devenir trop prudent, car très peu d'évolutions d'un mois sur l'autre sont significatives. Les travaux menés par la Dares et Pôle emploi indiquent qu'en phase de tendance nette mais peu marquée, les évolutions mensuelles peuvent ressortir comme « non significatives » au sens de ce critère, mais le sont dès lors qu'on considère des différences successives, sur 2 ou 3 mois. Pour faire apparaître ce point, un seuil de significativité sur les évolutions sur 3 mois sera également publié.

Après discussion, les participants valident le choix de la Dares et de Pôle emploi de retenir un seuil de 95 % pour le test de significativité.

Évolutions de la publication

Pôle emploi et la Dares envisagent de conserver le champ géographique de la publication. Les données seraient principalement publiées pour la France métropolitaine, avec, comme actuellement, quelques références aux données France entière. Les chiffres sur les Dom seraient accessibles par des liens vers les tableaux de données, au même titre que les données des autres régions.

Cette proposition n'a pas été remise en question par le groupe de consultation.

Pôle emploi et la Dares ont présenté page par page les évolutions envisagées de la publication. Ces dernières sont recensées ci-dessous et suivies des réactions du groupe de consultation.

Page 1 :

- ajout d'une colonne avec l'indicateur de tendance
- ajout d'une ligne ABCDE France entière
- alléger l'encadré en bas de page
- valeur de l'indicateur de tendance donnée dans le texte
- accroître la profondeur des graphiques

Des participants font remarquer qu'en affichant plus d'années dans les graphiques, il y a un risque de perte de lisibilité, car les graphiques dans la publication actuelle sont de petite taille. Les participants proposent qu'un clic sur un graphique provoque l'ouverture d'une page avec un graphique sur plus longue période. Les contraintes du site internet de la Dares rendent toutefois impossible cette évolution à court terme.

Page 2 :

- avertissements allégés.
- accroître la profondeur des graphiques

Page 3 :

- changer le titre : « Demandeurs d'emploi en catégorie A »
- ajout d'une colonne avec l'indicateur de tendance
- changer les graphiques, un graphique par sexe et 3 graphiques par âge

Le groupe de consultation est partagé sur la modification des graphiques proposée. Certains souhaitent conserver les graphiques actuels, d'autres considèrent que les graphiques avec les totaux par âge sont les informations les plus pertinentes.

Plusieurs participants expriment leur réticence à des graphiques à double échelle, jugés peu lisibles.

Page 4 :

- changer le titre : « Demandeurs d'emploi en catégories BC »
- ajout d'une colonne avec l'indicateur de tendance
- distinction des catégories B et C.
- Compléments possibles : statistiques et études complémentaires (heures d'activité réduite, transitions, statut au regard de l'indemnisation...)

Le président considère que les évolutions des demandeurs d'emploi des catégories B et C prises indépendamment sont difficiles à interpréter. En effet, un nombre important de personnes se situe aux alentours du seuil de 78h qui sépare les catégories B et C. Sur ce sujet, J. Freyssinet juge très utile l'ajout d'informations sur la distribution de l'activité réduite par tranches d'heures.

La DGEFP note que l'évolution distincte des catégories B et C pourrait apporter de l'information sur l'état conjoncturel du marché du travail.

Page 5 :

- changer le titre : « demandeurs d'emploi en catégories ABC »
- ajout d'une colonne avec l'indicateur de tendance
- changer les graphiques, un graphique par sexe et 3 graphiques par âge

Les participants souhaitent faire remonter ces informations en page 3 de la publication. Les participants souhaitent plutôt conserver les graphiques sexe x âge, car les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC par sexe sont bien différenciées.

Page 6 :

- ajouter une référence à d'autres mesures de l'ancienneté et de la récurrence

Les membres du groupe de consultation n'ont pas formulé de remarque.

Page 7 :

- évolution à voir en fonction de la publication à venir sur le taux de couverture
- dans tous les cas, il conviendra, en fin de publication de renvoyer vers les séries mensuelles sur les allocataires indemnisés et vers les publications sur l'indemnisation.

Lors de la 1^{ère} réunion, les participants du groupe de consultation avaient indiqué être très intéressés par les statistiques sur le revenu de remplacement des demandeurs d'emploi. En particulier, la DGEFP, l'Unédic, la CGT, la CFDT et M. Freyssinet estiment que l'information relative à l'indemnisation chômage est importante et souhaitent la conserver.

Pages 8, 9 :

- la production de CVS régionales cohérentes avec les CVS nationales est un chantier à part
- il est proposé de supprimer ou de réduire les données régionales brutes, avec un renvoi vers les séries en ligne et des liens vers les publications régionales.

La CGT trouve très intéressante les informations régionales actuelles, présentant en une seule page la conjoncture du marché du travail dans les régions. La Dares assure que le fichier des séries en lien à la publication présentera un tableau synthétique similaire à celui de la page 8.

L'Insee est actuellement très sollicité pour publier des statistiques sur de nouveaux champs géographiques : les métropoles et les nouvelles régions. La Dares et Pôle emploi font face aux mêmes attentes et besoins. Ils fournissent à leurs services régionaux les données leur permettant de produire des statistiques sur le champ des métropoles. Actuellement, les trois échelons géographiques sur lesquels publient la Dares sont les régions, les départements et les zones d'emploi. L'ajout de nouveaux agrégats à la publication n'interviendra qu'après une réflexion de l'ensemble du système statistique sur le sujet.

Pages 10, 11, 12 :

- tableau : publier le niveau moyen sur 3 mois et les variations moyennes sur 3 mois et sur un an
- déplacer l'équation comptable en annexe
- graphique avec le niveau moyen des 3 derniers mois
- faire référence à des publications complémentaires (enquête Sortants, ruptures conventionnelles, licenciements économiques)

Pôle emploi informe par ailleurs les participants du groupe de consultation qu'il a lancé un chantier interne visant à améliorer la connaissance des motifs d'inscription (actuellement, une part importante des entrées sont enregistrées sous un motif « autres »).

Pas de remarque du groupe de consultation sur les propositions.

Page 13 (RSA) : suppression

Le groupe de consultation est d'accord pour supprimer la page si un lien permet de disposer de la série.

Page 14 (offres) : suppression

Certains participants regrettent sa disparition car le nombre d'offres d'emploi est un élément important de l'état du marché du travail.

La Dares et Pôle emploi répondent que les séries sur les offres collectées continueront à être publiées, ainsi que les statistiques sur les tensions.

Page 15 (catégories opérationnelles) : suppression

Pas de remarque du groupe de consultation ; la page n'a plus d'intérêt actuellement.

Encadré :

- fusionner les encadrés 1 et 2 avec un renvoi vers une documentation méthodologique et l'axer plus sur les questions méthodologiques que sur les définitions. Y figureraient : un renvoi vers un document sur les incidents et changements de procédure, l'analyse sur la variabilité et sa mesure, l'équation comptable...
- ajouter un encadré « Pour un savoir plus », organiser par thème permettant de retrouver les publications de la Dares et de Pôle emploi sur le sujet.